

**ASSURANCE
RESPONSABILITÉ
ERREURS & OMISSIONS**

Pour

**Membres de
l'Association des inspecteurs
en bâtiments du Québec**

Préparé par :

**Pierre M. Thibodeau, C.d'A.Ass.
Assurance Pierre Thibodeau Inc.
4965 Jarry est
Montréal, Qc,
H9H 2A4**

Tel.: (514) 624-3993 Fax: 624-0102

Sans frais : Tel. : (866) 624-3993; Fax : (866) 624-0102

[courriel: pierre.thibodeau@groupassur.com](mailto:pierre.thibodeau@groupassur.com)

www.pierrethibodeau.com

Mars 2008

Assurance Pierre Thibodeau Inc

Ce document est descriptif seulement. La couverture accordée est sujette aux termes, conditions et exclusions de la police, telle qu'émise.

Ce texte est une traduction libre et le libellé de la police prévaut sur cette traduction qui se veut une indication de base seulement

NOM DES ASSURÉS:

L'assuré nommé;

Ses administrateurs, dirigeants et employés agissant pour l'assuré nommé;

L'actionnaire si l'assuré nommé est une corporation;

Le partenaire si l'assuré nommé est un partenariat;

Les anciens administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires ou partenaires lorsqu'ils ont agi pour l'assuré nommé et avant leur terminaison;

Les héritiers légaux, les ayants droit, les représentants légaux des assurés ci-haut mentionnés à la suite du décès, l'incapacité ou la faillite en rapport avec une réclamation couverte par cette assurance;

Les entrepreneurs indépendants agissant pour l'assuré nommé si une réclamation est aussi faite contre l'assuré nommé;

Les courtiers ou agents immobiliers pour les réclamations concernant le fait d'avoir référé les services de l'assuré nommé.

ASSUREURS:

Certains souscripteurs de Lloyd's

TERME DE LA POLICE :

Un an

Ce document est descriptif seulement. La couverture accordée est sujette aux termes, conditions et exclusions de la police, telle qu'émise.

Le texte est une traduction libre et le libellé de la police prévaut sur cette traduction qui se veut une indication de base seulement.

SERVICES ASSURÉS :

Travaux compensés faits pour autrui consistant sans être limité à, tel que déclaré dans la proposition :

Appartements et condominiums – sans limitation au nombre d’unités résidentielles

Bâtiments commerciaux sans limitation au nombre d’acres

Services accessoires incluant :

Test de monoxyde de carbone dans les résidences en utilisant les instruments appropriés

Évaluation énergétique par observation visuelle des éléments et appareils d’une résidence

Collection d’échantillon d’eau pour tests par laboratoires qualifiés

Test de radon en utilisant les instruments appropriés

Collection de poussières dans une résidence pour évaluation du niveau de contaminants par un laboratoire qualifié

Évaluation de la suffisance d’un fonds de réserve pour réparations et remplacements futurs utilisant les guides usuels du domaine et formulaires pré-établis.

Inspections pour la SCHL

Inspections lors la livraison d’une résidence

Expertise en bâtiment incluant témoin expert, expertises d’un élément du bâtiment et expertises cognitives

Inspections APC (WETT)

Évaluations énergétiques du type Énergide

Inspections à la fin de l’année de garantie

Assurance contre le test de la moisissure si un avenant a été ajouté

Insectes de type termites

Ce document est descriptif seulement. La couverture accordée est sujette aux termes, conditions et exclusions de la police, telle qu’émise.

Le texte est une traduction libre et le libellé de la police prévaut sur cette traduction qui se veut une indication de base seulement.

PRIME ANNUELLE DE BASE ET HONORAIRES :

**Inspecteurs sans réclamation depuis cinq ans
(Tel que déclaré dans la proposition) :**

\$2,650.00 par inspecteur

Surprime pour inspections commerciales

**Les inspecteurs avec réclamation depuis cinq ans seront souscrits et
tarifés individuellement**

**Pas d'ajustement rétroactifs si une réclamation est fermée après la
souscription**

Réductions pour firmes avec plusieurs inspecteurs.

Réduction de la prime de 10% pour membres agréés éligibles.

Ce document est descriptif seulement. La couverture accordée est sujette aux termes, conditions et exclusions de la police, telle qu'émise.

Le texte est une traduction libre et le libellé de la police prévaut sur cette traduction qui se veut une indication de base seulement.

ASSURANCE CONTRE LES ERREURS ET OMISSIONS

LIMITES

\$1,000,000 par réclamation, sujet à une limite d'ensemble annuelle de \$2,000,000

FRANCHISE

\$2,500 par réclamation

ASSURANCE SUR UNE BASE DE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE

DATE DE RÉTROACTIVITÉ

Pas de date de rétroactivité si l'inspecteur détenait une assurance continue depuis trois ans lors du début de cette assurance-ci. Ainsi une réclamation pourra être soumise pour une inspection faite en tout temps avant le début de cette assurance en autant qu'un problème n'était pas connu au début de cette assurance-ci.

FRAIS DE DÉFENSES

L'assureur les assume sans franchise

PROLONGATIONS

Prolongation d'un an suite à retraite ou décès, sans surprime.

Lors de la résiliation ou le non renouvellement par l'assureur : un an sur paiement de 75% de la prime annuelle

Prolongation automatique de 90 jours dans l'éventualité du renouvellement par l'assureur

AVIS DE RÉSILIATION OU NON RENOUVELLEMENT À L'AIBQ

Avis de 30 jours à l'AIBQ lors de la résiliation ou le non renouvellement par l'assureur (10 jours en cas de non-paiement)

ÉLIGIBILITÉ À CETTE ASSURANCE

Membres en règle de l'AIBQ

Membres qui rencontrent les normes d'éligibilité de cette assurance

Membres autorisant la transmission des données de leurs réclamations à l'ACIB et l'AIBQ

LIMITES RÉDUITES

La prime de base et les honoraires sont \$1,950

pour limites de \$250,000 par réclamation sujet à une limite d'ensemble annuelle de \$500,000

La prime de base et les honoraires sont \$2,160

pour limites de \$500,000 par réclamation sujet à une limite d'ensemble annuelle de \$1,000,000

Ce document est descriptif seulement. La couverture accordée est sujette aux termes, conditions et exclusions de la police, telle qu'émise.

Le texte est une traduction libre et le libellé de la police prévaut sur cette traduction qui se veut une indication de base seulement.

NOUVEAUX INSPECTEURS

**La prime de base et les honoraires sont \$2,200
pour limites de \$250,000 par réclamation sujet à une limite d'ensemble
annuelle de \$500,000 avec franchise de \$5,000**

Procédure pour obtenir une soumission:

- 1) compléter la proposition;**
- 2) y joindre votre contrat type;**
- 3) y joindre votre publicité/brochure corporative, s'il y en a;**
- 4) y joindre votre curriculum vitae, si l'inspecteur pratique depuis moins d'un an,**
- 5) compléter la formule d'adhésion (voir page suivante)**
- 6) envoyer le tout à :**

**Pierre M. Thibodeau
Assurance Pierre Thibodeau Inc.
4965 Jarry est
Montréal, Qc, H9H 2A4
Fax: (514) 624-0102
Fax sans frais : (866) 624-0102**

Vous serez alors informé de la décision/ soumission dans les jours suivants.

Pour toutes informations additionnelles, veuillez ne pas hésiter nous contacter.

Association des inspecteurs en bâtiments du Québec

Formule d'adhésion

Programme d'assurance contre les erreurs et omissions

A: Pierre M. Thibodeau, Assurance Pierre Thibodeau Inc.

Fax: (514) 624-0102

Fax sans frais : (866) 624-0102

Nom du proposant:

Nom de la firme:

(telle qu'elle devrait apparaître sur la police, s'il y en a)

Nombre d'inspecteurs:

Adresse:

rue :

ville, province:

code postal:

Téléphone: ()

Fax: ()

Cellulaire: ()

Courriel : _____.

Je désire adhérer au programme d'assurance Erreurs & Omissions de l'ACIBI et déclare que je suis membre en règle de l'Association et éligible à l'assurance de l'AIBQ.

date:

Signature: _____.

J'autorise Assurance Pierre Thibodeau Inc., les assureurs et courtiers à transmettre les informations détaillées sur mes réclamations, incluant leurs montants, à l'ACIBI et ses chapitres provinciaux et je ne tiendrai Assurance Pierre Thibodeau Inc., les assureurs et courtiers responsables d'aucune façon de cette divulgation. J'autorise Assurance Pierre Thibodeau d'aviser l'ACIBI et l'AIBQ lors de la fin de cette assurance. Je nomme par la présente Assurance Pierre Thibodeau Inc. mon courtier exclusif pour mon assurance contre les erreurs et omissions. Cette nomination résilie tout autre mandat.

date:

Signature : _____.

Ce document est descriptif seulement. La couverture accordée est sujette aux termes, conditions et exclusions de la police, telle qu'émise.

Le texte est une traduction libre et le libellé de la police prévaut sur cette traduction qui se veut une indication de base seulement.